Mis en ligne le 3 juillet 2023,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 30 juin 2023

Nombre de membres au Conseil Municipal : 24

qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 26 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente juin, à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Clotilde BERTHIER, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur Alain FERNANDEZ donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Monsieur René MARTIN donnant pouvoir à Dolores ADAMSKI, Madame Pascale LUBIN donnant pouvoir à Madame Anne DROGO, Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Stéphanie BESSET, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Jean-François RIMET-MEILLE et Madame Julie LADRET donnant pouvoir à Monsieur Jean-Charles BANCHERI.

Madame Nicole CLUZEL est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-5.3-111

Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs qui aura lieu le 24 septembre 2023

Monsieur le Maire indique :

Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2023-05-25-0008 du 25 mai 2023 fixant le nombre de délégués et suppléants sénatoriaux par commune et indiquant le mode de scrutin pour leur désignation,

Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2023-06-26-00015 du 26 juin 2023 portant convocation du Conseil municipal pour la nouvelle élection des délégués et suppléants sénatoriaux.

Considérant que pour Tullins, le nombre maximum de délégués est de 15 titulaires et 5 suppléants,

Il informe l'assemblée que le bureau électoral est composé de la manière suivante :

- de lui-même en tant que Président,
- des deux membres les plus âgés : Madame Nicole CLUZEL et Monsieur Eric GLENAT,
- des deux membres les plus jeunes : Messieurs Florian GRENIER et Brahim SAADI.

Il informe l'assemblée qu'une liste commune incomplète, afin de respecter la parité homme/femme, a été établie et qu'elle se compose comme suit :

1-	Monsieur	Gérald	CANTOURNET
2-	Madame	Dolores	ADAMSKI
3-	Monsieur	Florian	GRENIER
4-	Madame	Anne	DROGO
5-	Monsieur	Brahim	SAADI
6-	Madame	Pascale	LUBIN
7-	Monsieur	Alain	FERNANDEZ
8-	Madame	Clotilde	BERTHIER
9-	Monsieur	Sébastien	MAGNIER
10-	Madame	Nicole	CLUZEL
11-	Monsieur	Frank	PRESUMEY
12-	Madame	Julie	LADRET
13-	Monsieur	Cédric	AUGIER
14-	Madame	Orlane	FANGET
15-	Monsieur	Yann	GUELY
16-	Madame	Laëtitia	SERPAGGI
17-	Monsieur	René	MARTIN
18-	Madame	Stéphanie	BESSET
19-	Monsieur	Eric	GLENAT

Monsieur le Maire ouvre le scrutin à 17h35.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, est invité à venir déposer son bulletin préalablement plié dans l'urne.

Une fois que tous les conseillers ont déposé leur bulletin dans l'urne, Monsieur le Maire clôt le scrutin à 17h40.

Il invite le bureau électoral à procéder au dépouillement.

Il constate :

- le nombre d'électeur ayant pris part au vote, soit : 18 électeurs.
- le nombre de bulletins blancs : 0
- le nombre de bulletins nuls : 0
- le nombre de voix obtenues par la liste : 18

Proclamation des délégués élus : les sièges ont été attribués dans l'ordre de présentation des candidats.

Monsieur le Maire nomme chaque délégué élu et demande à chacun s'il accepte son mandat.

Il procède de la même manière pour les suppléants.

Il informe l'assemblée des éventuelles observations et/ou réclamations portées par les membres du Conseil municipal sur le Procès-Verbal.

Il précise que le procès-verbal et la feuille de proclamation sont établis en trois exemplaires. Il invite les membres du bureau électoral et le secrétaire de séance à les signer avec lui.

Après vote à bulletin secret, la liste commune des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs est la suivante :

Délégués :

1-	Monsieur	Gérald	CANTOURNET
2-	Madame	Dolores	ADAMSKI
3-	Monsieur	Florian	GRENIER
4-	Madame	Anne	DROGO
5-	Monsieur	Brahim	SAADI
6-	Madame	Pascale	LUBIN
7-	Monsieur	Alain	FERNANDEZ
8-	Madame	Clotilde	BERTHIER
9-	Monsieur	Sébastien	MAGNIER
10-	Madame	Nicole	CLUZEL
11-	Monsieur	Frank	PRESUMEY
12-	Madame	Julie	LADRET
13-	Monsieur	Cédric	AUGIER
14-	Madame	Orlane	FANGET
15-	Monsieur	Yann	GUELY

Suppléants :

16-	Madame	Laëtitia	SERPAGGI
17-	Monsieur	René	MARTIN
18-	Madame	Stéphanie	BESSET
19-	Monsieur	Eric	GLENAT

Les délégués et suppléants, ci-dessus désignés, ont tous indiqué accepter leur mandat.

Aucune observation et/ou réclamation n'a été portée, par les membres du Conseil municipal, sur le Procès-Verbal.

Le procès-verbal et son annexe, feuille de proclamation, sont rédigés en 3 exemplaires, clos à 17h50 le vendredi 30 juin 2023 et signés par les membres du bureau électoral et la secrétaire de séance.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 3 juillet 2023
Le Maire

